



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent cinquième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

EB105/9
17 décembre 1999

Projet de politique en matière de ressources extrabudgétaires

Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif, lors de sa centième session en mai 1997, a établi un groupe de travail pour examiner la question des ressources extrabudgétaires.¹ Le rapport qui en a résulté a été discuté par le Conseil lors de sa cent deuxième session, en mai 1998,² qui en a approuvé les principales conclusions. Par sa décision EB102(2), le Conseil a prié le Directeur général d'élaborer un document de politique générale à lui présenter en 1999.
2. Le Conseil exécutif a débattu de cette politique en détail lors de sa cent quatrième session, en mai 1999, et il a proposé de préparer une version révisée du document pour la session actuelle. On trouvera en annexe la version révisée des directives politiques.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif est invité à examiner et à approuver les directives ci-jointes pour la mobilisation des ressources.

¹ Document EB100/1997/REC/1, p. 74.

² Document EB102/8.

ANNEXE

DIRECTIVES DE L'OMS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

L'OMS augmentera les contributions volontaires pour son travail, sur la base des orientations décrites ci-dessous :

- **Un budget intégré.** Notre financement extrabudgétaire, ou volontaire, doit continuer d'être clairement identifiable, mais il fera désormais partie du budget programme intégré, le financement étant utilisé pour atteindre les buts et les cibles figurant sur le budget.
- **Travailler sur les priorités.** Nos activités pour mobiliser des fonds se concentreront principalement sur un nombre limité de priorités programmatiques identifiées dans le budget (tout en reconnaissant que ces priorités peuvent évoluer avec le temps). Nous travaillerons avec les bailleurs de fonds et les partenaires pour repérer leurs priorités qui vont de pair avec les nôtres. La répartition des ressources entre les programmes mondiaux, régionaux et dans les pays dépendra en premier lieu des exigences pour atteindre les buts et les cibles des programmes.
- **Une base plus solide.** Autant que possible, nous demanderons des dons correspondant à un exercice biennal complet du budget. Nous demanderons que les promesses soient faites suffisamment à l'avance pour permettre une planification raisonnable des ressources ordinaires du budget. Nous essaierons d'éviter que les dons s'accompagnent d'affectations détaillées.
- **Elargissement de la base des ressources.** Nous désirons augmenter la diversité de nos bailleurs de fonds, avec un plus grand nombre d'Etats Membres parmi eux et un engagement plus fort des secteurs public et privé.

Nous appliquerons cette politique en suivant les orientations décrites ci-dessous :

- **Le partenariat comme approche.** Nous chercherons à établir des partenariats avec les bailleurs de fonds pour créer une atmosphère de partage des responsabilités et des résultats. Nous rendrons publiques nos directives visant à éviter les conflits d'intérêts en ce qui concerne les contributions volontaires.
- **Engagement des organes directeurs.** Les organes directeurs seront informés de l'évolution des contributions volontaires et auront la possibilité d'en débattre.
- **Coordination du travail avec les bailleurs de fonds et les bénéficiaires.** Renforcé, le Département Mobilisation des ressources assurera la liaison avec les bailleurs de fonds, organisera des réunions bilatérales avec les principaux bailleurs de fonds ainsi que des réunions des parties intéressées¹ pour un échange de vues et d'informations avec les partenaires.

¹ Les réunions des parties intéressées rassembleront les bailleurs de fonds et les bénéficiaires ; leur travail, qui servira à orienter les discussions des organes directeurs, fera régulièrement l'objet d'évaluations.

- **Coordination au sein de l’OMS.** Une équipe pour la mobilisation des ressources, comprenant des représentants des Groupes et des Régions, veillera à faire circuler l’information et à coordonner les approches avec les bailleurs de fonds. Une base de données sera créée pour enregistrer les profils des bailleurs de fonds avec un système de suivi des propositions. Au Siège et en dehors, le personnel sera formé à l’élaboration et à la présentation des projets. La mobilisation des ressources sera planifiée et intégrée dans les plans de travail.
- **Clarté pour les dépenses d’appui aux programmes.** Une nouvelle approche sera élaborée pour prélever et affecter les dépenses d’appui aux programmes découlant des contributions volontaires.
- **Suivi et compte rendu.** Une nouvelle structure comptable permettra de voir plus clairement comment les contributions sont dépensées ; les bailleurs de fonds et les organes directeurs pourront ainsi suivre facilement les contributions. Finalement, le système intégré de rapport permettra de fournir à tous les bailleurs de fonds d’un programme des rapports de situation et des rapports financiers.

= = =